

Avis de la Commission d'information et de sélection du 22 février 2024

Objet de l'appel à projets : création d'un service d'AEMO évolutives et soutenues sur le territoire du Loiret.

Autorités compétentes :

PRÉFÈTE DU LOIRET PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

Avis de la Commission d'information et de sélection :

A l'unanimité des voix des membres permanents avec voix délibérative, cet appel à projet est déclaré infructueux en raison de l'inadéquation des projets remis avec les prescriptions du cahier des charges de l'appel à projet susvisé et de l'absence de garanties suffisantes qu'ils présentent sur leur viabilité ou capacité à répondre pleinement au cadre juridique en vigueur.

Publicité de l'avis de la Commission d'information et de sélection :

Le présent avis sera publié sur le site www.loiret.fr ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 18 AVR. 2024


Stéphane COSTAGLIOLI
Secrétaire général de la Préfecture
Du Loiret


Florence GALZIN
1^{ère} Vice-présidente
Enfance, éducation et jeunesse
Présidente de la commission